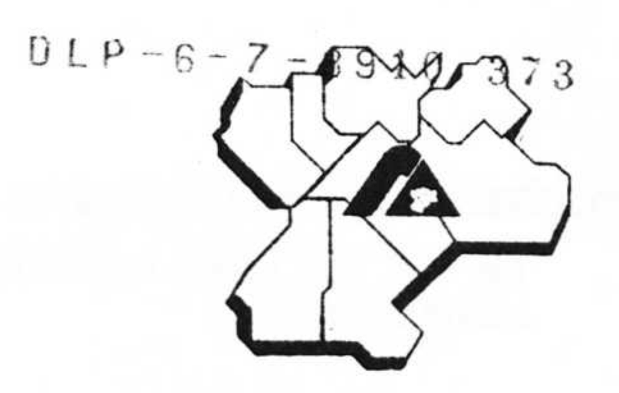
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP-6-7-1989-373

®

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Arboriculture

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Bulletin n° 12 - 30 Juin 1989

Tavelures du pommier et du poirier : les risques de projections de spores persistent
Psylle du poirier : surveillez vos vergers avant d'intervenir
Tordeuse Orientale du Pêcher : protégez les variétés semi-précoces et les variétés de saison

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

L'observation de périthèces montre que des spores seront projetées au cours d'une prochaine pluie.

En conséquence, intervenez rapidement après une pluie soit dans les 24 h avec du captane, thirame, manèbe... soit dans les 36 h avec de la doguadine (MELPREX). Le tolyfluanide (METHYLEUPARENE) peut être utilisé 48 h après le début de la pluie.

PSYLLE DU POIRIER

Des pontes ont lieu depuis quelques jours. Si plus de 30 % des rameaux sont occupées par des oeufs prévoyez une intervention avec du Tudy dès l'apparition des premières larves.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol est très irrégulier. Dans la région lyonnaise les pontes se poursuivent.

Dans les vergers protégés par un insecticide ovicide il n'est pas utile de réintervenir.
Si vous utilisez des produits larvicides, le renouvellement a eu lieu entre le 16 Juin et le 28 Juin (cf Bulletin n° 11 du 14/06/89) ; de ce fait la protection est suffisante pour le moment.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Le deuxième vol a débuté. Dans les pièges, les plus fortes prises sont enregistrées dans l'Ardèche (Laurac, St Sauveur de Montagut, St Laurent du Pape) ; dans les autres secteurs l'intensité de ce vol est très variable.

Un traitement sera effectué cette semaine sur les fruits qui seront récoltés entre la mi-juillet et le début du mois d'août.
Sur les variétés de saison appliquez le premier traitement cette semaine.

Produits utilisables :

			Délai d'emploi avant récolte
fenoxycarbe	: 60 g de ma/hl	INSEGAR	15 jours
deltaméthrine	: 1,75 g de ma/hl	DECIS	0 "
fénitrothion	: 50 g de ma/hl	Nombreuses spécialités	15 "
fenpropathrin	: 10 g de ma/hl	DANITOL	15 "
fenvalérate	: 7,5 g de ma/hl	SUMICIDIN	21 "
fluvalinate	: 14,4 g de ma/hl	KLARTAN	0 "
méthidathion	: 40 g de ma/hl	ULTRACIDE 20 bouillie	15 "
méthomyl	: 75 g de ma/hl	LANNATE 20 L - METOVER	7 "
phosalone	: 60 g de ma/hl	ZOLONE FLO	15 "

P656

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES · Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN · Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

PETITE MINEUSE (Anarsia) et TORDEUSE ORIENTALE SUR ABRICOTIERS

Le vol est assez faible dans la région valentinoise, cependant la protection doit être maintenue.

MOUCHE DE LA CERISE

Dans tous les secteurs, les piégeages d'adultes sont peu importants : maintenez une protection uniquement sur les fruits destinés à l'exportation.

MONILIA SUR PECHES, ABRICOTS ET CERISES

Un seul traitement avant récolte (20 à 15 jours) est suffisant.

Produits utilisables :

bénomyl	30 g de ma/hl	BENLATE	sans délai avant récolte
carbendazime	30 g de ma/hl	Nombreuses spécialités	sans délai avant récolte
iprodione	75 g de ma/hl	KIDAN - ROVRAL	délai : 24 jours avant récolte
procymidone	75 g de ma/hl	SUMISCLEX	délai : 8 jours avant récolte
vinchlozoline	50 g de ma/hl	RONILAN	sans délai avant récolte

TOUS ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

L'essaimage des larves est terminé ; il est trop tard pour intervenir.

PUCERONS

Puceron vert du pêcher - Puceron cendré du pommier - Puceron vert migrant du pommier

La migration de ces espèces devrait s'effectuer dans les jours à venir, aussi il est inutile d'intervenir maintenant.

Pour les espèces sédentaires (puceron vert sur pommier, puceron lanigère) intervenez dès que le seuil est atteint.

15 % de rameaux occupés par le puceron vert
10 % de rameaux occupés par le puceron lanigère

Produits utilisables :
PIRIMOR G - KILVAL

ACARIENS ROUGES

- pommiers - poiriers :

Un accroissement des populations a eu lieu durant la deuxième quinzaine de Juin, une intervention se justifie actuellement dans les vergers n'ayant pas reçu d'acaricide depuis le printemps.

- pêchers :

Les traitements visant la Tordeuse Orientale freine les populations d'acariens, toutefois il est inutile de les laisser se développer après la récolte.